

MAZARS

Fonds de Dotation Patrimoine et Développement

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS - LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

Fonds de Dotation Patrimoine et Développement

Siège social : 23, rue des Marais Salants, 17890 CHAILLEVETTE
N° SIREN : 538 357 583

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de Dotation Patrimoine et Développement, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 30 juin 2014

Le commissaire aux comptes

M A Z A R S


Serge CASTILLON

Fonds de Dotation Patrimoine et Développement

siège social: 23, rue des marais salants, Chatressac – 17890 – Chaillevette

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013

Annexe aux comptes

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice sont établis suivant les principes généraux dans le respect de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, et ont pour objet de fournir une image fidèle de la situation.

Le plan comptable utilisé est issu du plan comptable général, tel qu'adopté par le Comité de la Réglementation comptable.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement CRC 2009-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des fonds de dotation.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

- L'assemblée générale du 8 juillet 2013 a affecté le déficit de 1 546,39 € de l'exercice antérieur en report à nouveau.
- L'assemblée générale du 19 décembre 2013 a modifié les statuts : la dotation du fonds de dotation peut dorénavant être consommée.
- La consommation de la dotation au cours de l'exercice est de 3 771,06 €.
- Au cours de l'exercice, une donation a été faite au Fonds de Dotation, sous forme de parts de société, pour un montant de 193 500 €. Cette donation, grevée des frais notariaux correspondants, a été comptabilisée en dotation pour un montant de 191 847,88 €. Ces parts ont été cédées pour la valeur du don reçu.
- Aucun don n'a été reçu au cours de l'exercice.
- Le Fonds de Dotation a investi en prenant des parts dans des SCI ainsi qu'en apportant des liquidités à l'une de ces SCI sous forme de compte courant.

BILAN ACTIF

- Immobilisations financières:

	2013	2012
Immobilisations financières		
parts de sociétés	528 090	34 840
comptes courants	44 000	263 250
total	572 090	298 090

Le compte courant existant fin 2012 a été apuré en se transformant en prise de parts dans la SCI concernée. En 2013, des parts ont été prise dans une nouvelle SCI, où un apport en compte courant a également été fait.

- Disponibilités : 75 058,43 € sur compte et livret.

BILAN PASSIF

- Fonds reçus en dotation : 645 730,49 €, soit une augmentation de près de 190 000 € par rapport à la fin de l'exercice précédent.

	2012	augmentation	diminution	2013
dotation	453 883	191 848		645 730
dotation consommée, inscrite au compte de résultat	0	3 771		3 771
total de la dotation après consommation	453 883			641 959

- Résultat de l'exercice : excédent de 1 685,19 €.
- Emprunts et dettes financières divers : Néant.
- Dettes fournisseurs :
Ces dettes sont exigibles dans l'année.

COMPTE DE RESULTAT

1) PRODUITS

Les produits sont de deux ordres :

- la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat : 3 771 €,
- les produits financiers, correspondant aux intérêts perçus au titre des sommes placées sur les Livrets : 2 462 €.

2) CHARGES

Les charges correspondent essentiellement aux honoraires du commissaire aux comptes. Les autres dépenses sont des frais administratifs, des frais de déplacements et des frais généraux, ainsi que les impôts sur les intérêts des placements.

3) RESULTAT

La présentation du compte de résultat par grandes rubriques est la suivante :

	2013	2012		2013	2012
Charges			Produits		
d'exploitation	4 548	2 852	d'exploitation	3 771	0
financières	0	0	financières	2 462	1 301
exceptionnelles	0	0	exceptionnels	0	4
Total	4 548	2 852	Total	6 233	1 305

Le résultat net de l'exercice se répartit de la façon suivante :

	2013	2012
Résultat		
d'exploitation	-777	-2 852
courant	1 685	-1 551
exceptionnel	0	4
Total	1 685	-1 546